Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

VILLE DE TOURNAN -EN-BRIE

(Annexe 2)

Programme du plan opérationnel de la mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces (actualisé 2023)

▪ Projets de compétence communale

Projet n° 1 : **liaison douce Tournan-Favières**

Cette liaison douce démarre depuis la rue d'Armainvilliers et emprunte la rue du Président Poincaré, la route de Favières jusqu'à l'entrée de Favières. Ce projet a été mené entre la commune de Tournan-en-Brie et la commune de Favières en co-maitrise d'ouvrage. Le projet a reçu le soutien financier de la Région-Ile -de France pour les deux communes.

Le projet a nécessité des acquisitions foncières du côté de la ville de Favières. Le projet est réalisé sur plusieurs types d'aménagements en fonction des contraintes foncières et d'aménagements. Une partie des aménagements est réalisée sur chaussée depuis l'allée d'Armainvilliers sur une partie la rue du Président Poincaré sur environ 250 ml (ralentisseurs, pictogrammes vélos sur chaussée). Le reste du projet est réalisé à travers un aménagement bidirectionnel isolé de 3 m de largeur, depuis la rue du Président Poincaré jusqu'à la porte d'entrée du centre de Favières sur environ 1700 ml.

- **Echéance de réalisation** : réalisé en 2019 et 2020

Projet n° 2 : **piste cyclable rue Isaac Pereire**

Cette liaison bidirectionnelle relie la piste cyclable de l'allée d'Armainvilliers (projet existant avant l'approbation du schéma directeur communal) jusqu'à la rue Georges Clémenceau rejoignant la piste cyclable allant jusqu'à la Gare de Tournan-en-Brie. La piste cyclable réalisée est bidirectionnelle de 2,5 m de largeur. Cet aménagement a été réalisé sur une chaussée existante à travers une sécurisation de ce couloir dédié au vélo (signalisation au sol, séparateurs pour piste cyclable...etc)

- **Echéance de réalisation** : réalisé en 2019

Projet n° 3 : **Rue des Carreaux-rue de la Montagne-rue Marcel-Micheau- rue de Paris (jusqu'à la Fontaine)**

Cette liaison cyclable est essentiellement réalisée sur voirie en raison de la contrainte foncière et du dimensionnement de la voirie. Elle est réalisée sur chaussée avec des aménagement de voirie pour

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

apaiser le trafic automobile. Ce parcours permet la liaison du projet n° 1 et le futur projet n° 4 pour rejoindre le centre-ville et la liaison existante de l'allée d'Armainvilliers menant vers le collège, le Lycée et les écoles communales du Centre et Santarelli ainsi que les gymnases.

- **Echéance de réalisation** : réalisé en 2022

Projet n° 4 : **rue du Gaz-rue des Carreaux (traversée de la Marsange et d'une zone humide)**

Ce projet permet de relier les quartiers du Val des Boissières et du Moulin à Vent à travers une liaison douce bidirectionnelle dédiée et réservée aux cycles et piétons (3 m de largeur). Ce projet démarre depuis la rue du Gaz en traversant une zone humide ainsi que le rivière de la Marsange. Ce projet est réalisé essentiellement en surélévation du sol (platelage en bois sur pilotis) afin de franchir la Marsange et préserver la zone humide traversée sur le tracé du projet. Ce projet a reçu le soutien financier de l'Etat dans le cadre de l'appel à projet régional de fonds de mobilités actives.

- **Echéance de réalisation** : 2023

Projet n° 5 : **Rue des Prés Bataille**

Le projet est réalisé dans le cadre de l'aménagement et de la réhabilitation complète de la voirie. Un aménagement unidirectionnel sera réalisé dans un sens de circulation pour créer une voie cyclable réservée de 1,40 cm. Dans l'autre sens, les cycles emprunteront la chaussée avec la réalisation d'aménagements spécifiques afin de ralentir la vitesse des automobilistes (chicanes, pictogrammes vélos au sol, zone 30).

Ce projet permettra de relier la liaison douce n°4 depuis les zones résidentielles desservies.

- **Echéance de réalisation** : 2023

Projet n° 6 : **rue de la Libération**

Ce projet permet de relier une liaison verte existante (démarrant rue de Paris -à proximité de la Gare RER) pour rejoindre le centre commercial, la zone d'activité économique et le stade municipal de Tournan-en-Brie.

Une partie de la rue sera aménagée avec un aménagement unidirectionnel sur chaussée (1,5 m). La deuxième partie (depuis le croisement de la route de Fontenay jusqu'au stade) sera aménagée à travers un couloir réservé bidirectionnelle de 3 m de largeur (protégé par des bordures adaptées en béton le long de la piste cyclable créée.

- **Echéance de réalisation** : 2023

Projet n° 7 : **rue du Maréchal Foch**

Le projet de création d'une piste cyclable ou liaison douce s'inscrit dans le projet de réhabilitation complète de la voirie.

- **Echéance de réalisation** : 2024-2025

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE

Projet n° 8 : **Route de fontenay-RD10- rue de la Libération**

Le projet permet de relier la liaison n° 7 depuis le stade de Tournan-en-Brie pour rejoindre la zone d'activité économique de la commune.

- **Echéance de réalisation** : 2025-2026

Projet 9 : **Quartier du Moulin à Vent-traversée Marsange-Route de Favières**

Ce projet permet de relier le quartier du Moulin à Vent jusqu'à la piste cyclable n°1. Ce projet nécessite des acquisitions foncières non maitrisées à ce stade et nécessite la traversée de la Marsange et d'une zone humide.

- **Projets de compétente intercommunale sur le territoire communal (Communauté de communes des Portes Briardes)**

Projet T3 : liaison douce traversant les deux communes de Gretz-Armainvilliers et de Tournan-en-Brie. Au Nord, depuis l'entrée de la commune de Gretz-Armainvilliers. le projet emprunte la rue Georges Clémenceau jusqu'à la Gare de Tournan-en-Brie et (côté entrée de la rue G. Clémenceau) en reliant par ailleurs la piste cyclable existante de l'Allée d'Armainvilliers (empruntant ainsi l'avenue du Général de Gaulle).

Au Sud, ce projet relie les deux communes de Tournan-en-Brie et de Gretz-Armainvilliers le long de la rue de Paris jusqu'à la gare SNCF côté rue de Paris.

- **Echéance de réalisation** : réalisé en 2020 (une partie du projet est à finaliser - problématique foncière non réglée avec la SNCF-)

Envoyé en préfecture le 23/03/2023
Reçu en préfecture le 23/03/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230320-DELIB2037037-DE